ASSOCIATION EDI'LYBRIS

RÈGLEMENT DU CONCOURS FRANCOPHONE DE POÉSIE ET DE NOUVELLES Édition 2027

1 – PRÉSENTATION
Il s'agit d'un concours de poésie et de nouvelles organisé par l'association d'édition EDI'LYBRIS, à l'occasion de son dix-septième anniversaire. La ville de Saint-Maixent-l'École (Deux-Sèvres) et l'imprimerie Planchenault sont partenaires de l'événement.

2 – DATE LIMITE DE PARTICIPATION : 01.02.2027 (proclamation des résultats : 20 mars 2027)
Ce concours est ouvert à tous les poètes et nouvellistes d'expression française sans conditions d'âge et de nationalité.
L'accès au concours est réparti en deux disciplines (Poésie – Nouvelles), elles-mêmes catégorisées en trois tranches :
T1 : Adultes de plus de 18 ans.
T2 : Adolescents de 14 à 18 ans révolus au 01.02.2027 – demi-tarif sur la participation.
T3 : Enfants jusqu'à 13 ans révolus au 01.02.2027 – Pas de frais de participation**.**

Les candidats feront figurer leur date de naissance sur leurs textes et les mineurs fourniront un document signé des parents les autorisant à participer.

3 – CATEGORIES
DISCIPLINE « POÉSIE » :
Pour l'ensemble des catégories ci-dessous, les œuvres présentées ne devront pas dépasser 35 vers (sur une page format A4).
Il n'y a pas de limitation de textes, chacun d'entre eux étant assujetti au droit de participation (voir rubrique 4).

a) Prix poésie classique ou poème à forme fixe. Thème 2027 : le sonnet
Une parfaite application de la versification sera exigée.

b) Prix spécial mairie de Saint-Maixent l'École - « Poésie libre », thème non imposé.
Le poème libre s'affranchit des rigueurs propres au classique et ne ressemble en rien à la prose poétique.

c) Prix « Printemps des poètes 2027 : Poésie, zones d'action »

d) Prix « Texte de chanson ou slam »
Les participants de cette catégorie présenteront leur texte sous forme écrite et pourront soumettre un support audio ou vidéo de leur interprétation. **L'IA musique n'est autorisée sous aucun prétexte**.

e) Prix du recueil, thème non imposé, offert par l'imprimerie PLANCHENAULT d'Ancenis.
Les participants à cette catégorie présenteront un recueil de poèmes, forme et thème non imposés, comportant au maximum une quarantaine de poèmes ou pages. Le gagnant se verra offrir, trois à quatre semaines après la déclamation des résultats, son recueil sous forme de livre à hauteur de 50 exemplaires.

f) Prix spécial jeunes poésie : pas de forme ni thème imposé (Deux catégories : jusqu'à 13 ans révolus et de 14 à 18 ans)
Peut faire l'objet d'un projet pédagogique scolaire.

DISCIPLINE « NOUVELLES » :
g) Prix « Contes – Nouvelles »
Présenter un texte de 4 pages maximum. Les participants peuvent proposer plusieurs textes, sous condition de régler les frais de participation.

h) prix spécial jeunes nouvelle : pas de thème imposé (Deux catégories : jusqu'à 13 ans révolus et de 14 à 18 ans) – Peut faire l'objet d'un projet pédagogique scolaire.

4 – CONDITIONS DE PARTICIPATION
Les textes devront être anonymes, retranscrit sous format texte – word ou openoffice – sur une feuille format 21/29,7 **sur une seule face, ET NON GÉNÉRÉS PAR QUELCONQUE LOGICIEL D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE.** Le candidat fera figurer, en haut à gauche de la feuille, la ou les catégories choisies. Les textes envoyés devront être accompagnés du formulaire rempli et signé figurant en dernière page.
À réception de l'envoi, la secrétaire de l'association Edi'lybris créera un code pour identifier chaque candidat et reportera sur les épreuves ledit code, avant de servir les jurés. Ceci permettra de respecter l'anonymat des participants.
Attention : le concours n'est pas ouvert aux membres du jury ainsi qu'à leur famille directe, ainsi qu'aux partenaires engagés dans l'organisation du concours (imprimerie Planchenault, mairie de Saint-Maixent-l'École).

5 – DROITS DE PARTICIPATION
a) Frais de participation
Les frais de participation s'élèvent à 3€ pour chaque texte présenté.
Les frais de participation s'élèvent à 10€ pour chaque recueil présenté.
Les frais de participation s'élèvent à 5€ pour le concours de nouvelles.

Ces sommes sont à régler au moment de l'envoi des textes présentés accompagnés du formulaire fourni en dernière page du présent règlement (soit par chèque, soit par virement).
Pour les enfants jusqu'à 13 ans, la participation est gratuite. Pour les mineurs de 14 à 18 ans, le demi-tarif est appliqué.

b) Envoi des textes
La participation au concours est recevable par voie postale (non recommandé), par mail (edilybris@gmail.com) ou en dépôt direct en mairie de Saint-Maixent-l'École avant la **date de clôture**, le **01.02.2027**.

6 – ATTRIBUTION DES PRIX
Les prix consistent en l'attribution de diplômes, d'ouvrages de qualité, des bons d'achat, d'offres de service (résidence d'artiste), publication en 50 exemplaires du recueil de poésie lauréat et du recueil des textes primés…

Le Jury, composé d'écrivains et poètes de l'association Edi'lybris, de membres de la commission Culture de la mairie de Saint-Maixent-l'École, sous la présidence de Pierre Brandao, auteur, éditeur, chevalier dans l'ordre des Palmes académiques et du maire de Saint-Maixent-l'École, Stéphane Baudry, attribuera, à l'issue d'un délibéré collectif, les prix.
Le jury peut aussi n'attribuer aucun prix si la qualité des textes est jugée insuffisante. Il est souverain, ses décisions sont sans appel.
La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement. Les envois non conformes ne seront pas examinés.
Tous les participants seront informés du palmarès par courriel.

7 – REMISE DES PRIX
La remise des prix, organisée par l'association Edi'lybris et la Ville de Saint-Maixent-l'École, en présence des membres du Jury, aura lieu en séance publique le samedi 20 mars 2027 dans la salle capitulaire de l'Abbaye de Saint-Maixent-l'École, en début d'après-midi).
Les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés.

Tous les participants y sont invités. Les lauréats absents pourront recevoir leur prix ou le demander au siège de l'association Edi'lybris dans un délai de trois mois après la déclaration officielle des résultats.

Tout renseignement complémentaire est à demander à :
Association Edi'lybris
Pierre Brandao
9, rue des Mésanges
79400 SAINT-MAIXENT L'ÉCOLE
Tél : 06.23.53.30.18

FORMULAIRE À RETOURNER REMPLI ET SIGNÉ

Par mail : edilybris@gmail.com
Par courrier : EDI'LYBRIS – chez Véronique Franceschi – 59, rue des Fontenelles – 79000 NIORT

Nom et prénom	
Date de naissance :	
Adresse :	
Code postal et Ville	
Téléphone :	
Mail :	

Liste des œuvres présentées et la catégorie choisie :

Prix poésie classique ou poème à forme fixe	- - -	3€ x ….. texte(s)
Prix spécial mairie de Saint-Maixent l'École - « Poésie libre »		3€ x ….. texte(s)
Prix « Printemps des poètes 2027 : Les planètes »		3€ x ….. texte(s)
Prix « Texte de chanson ou slam »		3€ x ….. texte(s)
Prix du recueil, thème non imposé:		10€ x ….. texte(s)
Prix spécial jeunes poésie (candidats mineurs)		1,50€ x ….. texte(s) (de 14 à 18 ans)*
Prix « Conte ou nouvelle »		5€ x ….. texte(s)
Prix spécial jeunes Conte ou Nouvelle (candidats mineurs)		2,50€ x ….. texte(s) (de 14 à 18 ans)*
Montant total :		……€

* gratuit pour les moins de 14 ans.

En cas de présentation de plusieurs œuvres, utiliser le verso du présent feuillet pour indiquer le titre et le prix.

Moyen de règlement : Chèque (participation validée à l'encaissement)
Virement bancaire : CREDIT AGRICOLE EDI'LYBRIS - IBAN FR76 1170 6000 2356 0137 0557 232
Code BIC : AGRIFRPP817 – préciser impérativement l'objet du virement : CONCOURS EDI LYBRIS 2027 ;

Signature :

AUTORISATION PARENTALE
Je, soussigné, …….. autorise mon fils/ma fille ……, né(e) le …… à participer au concours francophone de poésie et de nouvelles 2027 organisé par l'association Edi'lybris et la municipalité de Saint-Maixent-l'École.

Signature :